

Mende, le 5 juillet 2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Départemental des Services de
L'Éducation Nationale

A

Mesdames et messieurs les enseignants
Des écoles publiques de Lozère
s/c de Messieurs les Inspecteurs
d'Éducation nationale
s/c de Mesdames et Messieurs les
directeurs (trices) d'écoles

Objet : Avenant n°1 au Projet d'école 2009 – 2012

En vue de la rentrée scolaire 2010/2011, je vous invite à mettre en place l'avenant n°1 à votre Projet d'école 2009 – 2012. Ce travail concerté au niveau de votre équipe éducative dans votre école se doit de vous permettre une transmission numérique vers votre IEN de circonscription pour **le 15 septembre 2010, délai de rigueur.**

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des réflexions et actions conduites dans votre école en 2009/2010 et se formalisera, comme d'habitude, à partir des documents mis à votre disposition sur le site internet de l'Inspection académique.

Je tiens à vous rappeler que l'ensemble de ces documents se doivent d'être renseignés en format numérique et transmis par la voie électronique. Je vous informe que certains documents ont été légèrement adaptés pour tenir compte des remarques issues des usages de cette année scolaire 2009/2010 par l'ensemble des acteurs concernés. Il en est ainsi des Fiches 2 ; 3 ; 3 bis ; 3 ter et 6 .

Enfin, tout projet pédagogique en vue d'une action particulière (Fiche 2) faisant appel à un intervenant extérieur se doit de faire l'objet d'une co-construction entre l'enseignant et ce dernier.

Je vous remercie de votre implication dans ce travail important dans la mobilisation de chacun au plus près de réalités pédagogiques en vue d'une meilleure réussite scolaire de chacun des élèves qui nous sont confiés.



François Lacan